

Fiche de synthèse du site Natura 2000

FR 9112012

ZPS Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses

Rédaction : Bérenger REMY (CCCGS), août 2017

Site FR9112012

Département : Gard (77%), Hérault (23%)

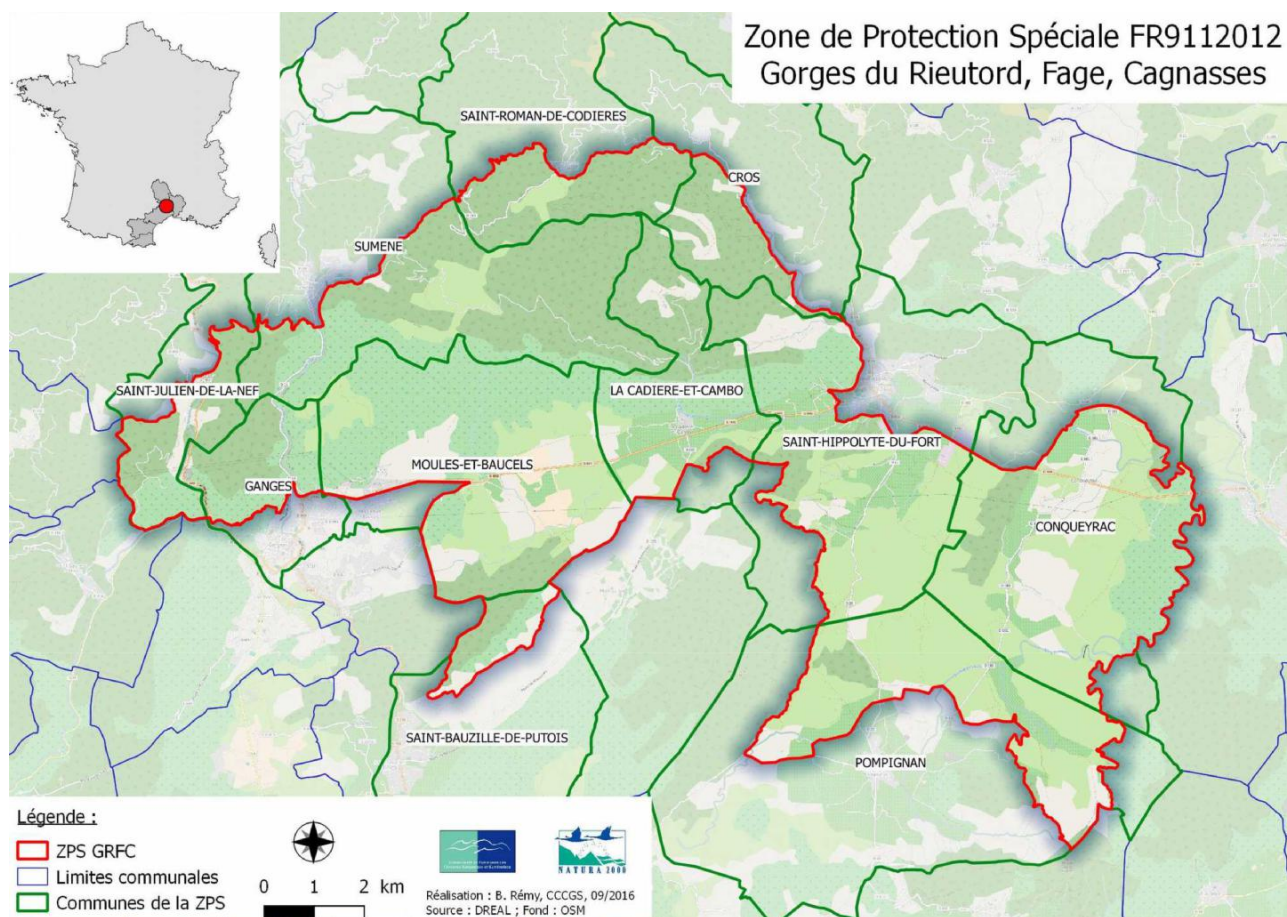
Superficie : 12 256 ha

Altitude : de 143 à 921 m.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) désigné par arrêté ministérielle du 06 avril 2006

Document d'objectifs validé le 09 juillet 2014, approuvé par arrêté préfectoral du 11 mars 2015

Opérateur/animateur du site : Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) depuis 2016.



Description du site

La Zone de Protection Spéciale FR 9112012 « Gorges du Rieutord, Fage et Cagnasses », désignée en 2006, se situe en frontière des départements du Gard et de l'Hérault dans la région Occitanie, entre Saint-Hippolyte du Fort et Ganges à cheval entre Garrigues et Cévennes.

D'une surface totale de 122,56 km² soit 12 256 ha, elle se compose de deux grandes entités :

- la Montagne : avec les crêtes des Cagnasses, la montagne de la Fage qui est le point culminant à 931 mètres d'altitude et le massif du Thaurac,
- la Plaine : essentiellement celle de Pompignan (appelée aussi parfois « Causse de Pompignan ») et d'une moindre surface, celle de Moulès-et-Baucels au pied des Cagnasses.

Les vallées encaissées, les escarpements rocheux et les falaises découpent ces paysages. Ainsi, la différence de substrat géologique entraîne des différences de couverts végétaux. Le milieu rocheux offre de forts contrastes, liés au relief accidenté et à la variété des expositions. Dans le site, sont aussi présent des cours d'eau, ripisylves, landes, une végétation sclérophylle, de garrigues et de forêts.

Les milieux escarpés sont un biotope de prédilection pour l'avifaune rupestre, en particulier des espèces protégées et menacées telles que l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) et le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). Avec elles, d'autres espèces à forts enjeux nichent et sont le témoin de la richesse et de la diversité des milieux situés entre garrigues et Cévennes. Parmi celle-ci, on peut citer notamment : l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Ce territoire préservé, dont le paysage a été façonné par l'agriculture et la sylviculture, est utilisé par de multiples activités socio-économiques. Ses composantes naturelles et semi-naturelles restent importantes.



La plaine de Pompignan avec les Cévennes en arrière plan

Espèces d'intérêt communautaire présentes

A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	0-5 couples	modéré	Inconnu
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	1-5 couples	faible	Favorable
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	1 couple		
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	5-15 couples	fort	Défavorable inadéquat
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	1-5 couples	modéré	Inconnu
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	1 couple	fort	
A093	<i>Aquila fasciata</i>	Aigle de Bonelli	1 couple		
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1-2 couples	modéré	
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	4-10 couples	modéré	Défavorable inadéquat
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	1-25 couple	modéré	Inconnu
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	5-10 couples	faible	Inconnu
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	5-8 couples	fort	Défavorable inadéquat
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	3-5 couples	faible	Défavorable inadéquat
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	42-380 couples	modéré	Favorable
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	21-240 couples	fort	Défavorable inadéquat
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	9-132 couples	fort	Inconnu
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	5-27 couples	modéré	

Parmi les 17 espèces nicheuses Annexe 1 de la ZPS, l'aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère présentent un enjeu très fort. Ensuite, cinq espèces présentent un enjeu fort, sept un enjeu modéré et trois sont considérées comme enjeu faible.

Principaux objectifs et enjeux sur le site

Les objectifs de conservation du site «Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasse» sont :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les populations d'oiseaux qui ont justifié la délimitation du site Natura 2000
- Éviter les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes oiseaux

Par ailleurs, ces objectifs de conservation sont déclinés en trois objectifs de développement durable, eux mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Maintenir des activités agricoles, forestières et cynégétiques favorables à la biodiversité

- Maintenir les milieux ouverts
- Restaurer des milieux ouverts
- Favoriser les pratiques sylvicoles respectueuses des enjeux de conservation de la ZPS
- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses des enjeux de conservation de la ZPS

- Favoriser les pratiques cynégétiques respectueuses des enjeux de conservation de la ZPS
- Assurer la quiétude des sites de reproduction et la conservation des biotopes
- Réduire les risques de mortalités

Prendre en compte les objectifs de conservation dans l'aménagement du territoire et activités

- Limiter l'artificialisation d'espaces naturels, forestiers et agricoles
- Conserver les éléments paysagers remarquables
- Veiller à la cohérence des objectifs entre différents plans
- Assurer une ressource alimentaire suffisante
- Réduire les risques de mortalités

Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêts communautaires sur le site

- Suivre les populations
- Surveiller les espèces sensibles
- Améliorer les connaissances

En outre, pour favoriser l'atteinte de ces objectifs opérationnels, des objectifs transversaux sont définis.

Objectifs transversaux :

- Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux du site Natura 2000.
- Favoriser la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les politiques publiques.
- Conseiller les décideurs et gestionnaires.
- Favoriser les activités et pratiques favorables au bon état des habitats d'espèces d'oiseaux.
- Assurer l'animation nécessaire à la mise en oeuvre du document d'objectifs et à son suivi.

Contact :

Bérenger REMY - Chargé de Mission Natura 2000
 Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
 26 Avenue Pasteur – BP 114 - Rond Point de l'Europe - 34 190 Ganges



port : 06 42 25 61 34
 tel (lundi, mercredi et vendredi à Ganges) : 04 48 29 00 13 (tel direct)
 tel (mardi et jeudi à Sumène) : 04 67 81 32 73
 mail : bremy@cdcganges.fr
 www.cdcgangesumene.fr

Pour plus d'informations :

Site du Ministère :

www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie:

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Site des DDTM :

www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Natura-2000>

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112012>

[http://www.occitanie.developpement-](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Docob_zps_9112012_2014_final_opt_cle7feca6.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/Docob_zps_9112012_2014_final_opt_cle7feca6.pdf](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Docob_zps_9112012_2014_final_opt_cle7feca6.pdf)